

Les 3 minutes de GENEVACCORD ADR – n°11 Novembre & Décembre 2014

SWEET JUSTICE : bilan d'une aventure audacieuse à Genève

« *Le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin.* »

Jean Cocteau, Le Rappel à l'Ordre, 1926.

SWEET JUSTICE fut un grand succès européen

Grâce aux divers éléments suivants :

Le soutien du Conseiller d'État chargé du Département de la Sécurité et de l'Économie **M. Pierre Maudet**.

La participation à la soirée de Gala le mercredi 22 octobre 2014 de **Me Marc Bonnant**.

La communication par notre agent de presse **Illyria Pfyffer** et la conférence de presse au Caviar House & Prunier de Genève le 18 septembre 2014 de 12h à 15h45 en présence d'**Andrea Staubli**, présidente de la FSM-SDM.

Le professionnalisme de l'acteur et metteur en scène **Alain Carré** et sa qualité d'écoute avec sa troupe de comédiens **Stéphanie Leclef**, **Aïssa Derrouaz** et **Sarkis Ohanessian**.

Le régisseur **Bernard Paccot** et les techniciens, ainsi que **Nicolas Mesple** de Production Pub SARL.

Les graphistes, photographes et coaches.

Les avocats genevois **Me Nathalie Karam**, **Me Garance Stackelberg** et **Me William Rappard**.

Les avocats-médiateurs-pédagogues **Me Virginie Martins de Nobrega** (Paris), **Me Raymonde Richter** (Neuchâtel), **Me Isabelle Tasset** (Liège) et **Me Patrick-Étienne Dimier** (Genève).

La protection et le soutien de l'association faîtière de médiation nationale Suisse **FSM/SDM**.

Résultats :

Le théâtre fut rempli durant les quatre soirées de représentation par près de **700 personnes**.

Le large public non médiateur était enchanté d'avoir pu découvrir la médiation de conflits.

Les médiatrices et médiateurs suisses romands formés en France ainsi que les médiatrices et médiateurs suisses allemands étaient très satisfaits.

Les présidentes et présidents d'associations françaises, belges et de l'espace francophone, ainsi que les médiatrices et médiateurs français, belges, hollandais, italiens, etc. étaient également très satisfaits.

Les médiateurs suisses romands formés en Suisse étaient divisés :

Les uns, représentant la plus grande majorité, étaient fiers et ont adressé un grand bravo pour le courage, pour l'exploit et pour l'initiative, mais avec une importante remarque : « *Nous n'avons pas la même conception de la médiation que toi Guy A. Bottequin* », « *Cher Guy, il y a sûrement des corrections à apporter au scénario. Soyons plus doux avec les parties* ».

Les autres, plus faibles en nombre, étaient pour certains choqués que le médiateur demande aux parties de se légitimer et d'affirmer leur pouvoir de décision, pour d'autres scandalisés que le médiateur puisse se fâcher ou puisse aller en aparté avec une partie, lui demander de se taire et retourner après un long moment sans parler en séance de médiation en insistant sur le fait que ce silence soit également soumis à la stricte confidentialité.

GENEVACCORD ADR SA est satisfaite de cette expérience extraordinaire. N'oublions pas qu'une pièce de théâtre doit être vivante, et non comme une médiation terne voire fatigante pour l'observateur-spectateur.

Un large public a compris le processus de la médiation car nous avons soulevé le voile de ce mystère.

L'Europe a recensé plus de 783 différents modes de pratique de la médiation ce qui pose un problème important.

La Suisse est bien plus spécialisée en médiation familiale/de voisinage, alors que la pièce SWEET JUSTICE était inspirée d'un cas réel d'une médiation commerciale (liquidation et contrat de travail intra-entreprise).

GENEVACCORD ADR SA est sollicitée pour reproduire la pièce à Genève et à Lausanne.

Bruxelles et Paris nous attendent. Nous sommes demandés à Toulouse, Bordeaux, Nice et Monaco.

L'aventure SWEET JUSTICE continue...

SWEET JUSTICE
La revue de presse

Cliquez pour lire les articles :

[Le Temps](#), le 21 octobre 2014

[Tribune de Genève](#), le 14 octobre 2014

[L'Extension](#), octobre 2014

[Murmures Magazine](#), le 28 octobre 2014

Le Temps

«La médiation résout la grande majorité des conflits en trois mois»

Questions à



Guy Bottequin
Médiateur et auteur du spectacle «Sweet Justice»

En Europe, 85% des litiges soumis à la médiation aboutissent à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les deux parties en moins de trois mois. Tous domaines confondus, familial, médical, commercial ou encore politique internationale. De quoi faire rêver les personnes engagées dans des procès lourds et coûteux depuis plusieurs années. Or, en Suisse, seul 1% des dossiers judiciaires sont orientés vers cette méthode. Médiateur assermenté à Genève, Guy A. Bottequin souhaite inverser la tendance. Pour montrer les vertus de la démarche, il a écrit Sweet Justice, un spectacle qui

mêle comédiens, avocats et médiateurs. A découvrir dès demain aux Salons, à Genève.

Le Temps: Guy Bottequin, vous êtes médiateur assermenté par le Conseil d'Etat genevois. Quel a été votre parcours professionnel?
Guy Bottequin: Je viens de Belgique où, à Gand, j'ai exercé pendant vingt ans la fonction de juge au Tribunal du commerce. En parallèle, j'ai aussi dirigé une entreprise de 130 personnes spécialisée dans le domaine des assurances industrielles. Je suis arrivé à Genève en 2003 et j'ai commencé à me former en médiation internationale en 2007. En 2009, j'ai fondé la société Genevaccord SA au sein de laquelle j'opère particulièrement dans les affaires commerciales internationales et les conflits politiques et interculturels. Ce qui est important dans mon parcours, c'est que je n'ai jamais cessé de me former. J'en suis à 820 heures de cours, dont une récente formation en application systématique et en langage non verbal, ma nouvelle passion! Un bon médiateur est un médiateur qui ne cesse de se former.

Avec «Sweet Justice», vous dites vouloir lever des confusions au sujet de cette discipline. Lesquelles?
- On confond souvent médiation, arbitrage et conciliation. C'est dû au fait que la SNCF par exemple nomme «médiateurs» des employés destinés à recevoir les plaintes des voyageurs. C'est impropre, car la dénomination exacte est: protecteur des droits. Un médiateur de conflits s'approche toujours les deux parties de manière équitable, sans a priori. Il est une sorte de chef d'orchestre de la communication. Il est fiable, il écoute les besoins de chacun et ne demande jamais pourquoi les choses en sont arrivées là, mais comment sortir du conflit. En médiation, on ne regarde pas vers le passé, on regarde vers l'avenir. Le médiateur garantit une totale confidentialité. Il parle peu, écoute beaucoup, suscite et cadre le dialogue, recrée les débats sur l'objectif. Le regard et le langage corporel jouent aussi un grand rôle. Je dis souvent aux parties, après avoir entendu leurs doléances et besoins: «Vous êtes au moins d'accord sur votre désaccord, on va pouvoir avancer.»

Des exemples de médiations que vous avez menées?
- Je suis intervenu dans un dossier compliqué entre la Hollande, la Suisse et l'Espagne concernant les jeux de casino en ligne. Les parties divergeaient sur la destination des paiements. Je suis aussi intervenu dans un conflit opposant deux associations en Suisse romande de médecins qui étaient en concurrence sur l'occupation du terrain.
- 80% des 1200 médiateurs suisses sont des avocats. Est-ce nécessaire d'avoir une formation juridique pour ce métier?
- Non, tout diplômé universitaire peut devenir un très bon médiateur. Je dirais même que la connaissance des lois fait parfois écran à une résolution pragmatique. Encore une fois, la médiation n'est pas un arbitrage adossé à la loi. C'est une démarche, très en vogue au Canada, qui vise à ce que chaque partie se sente reconnue dans ses besoins.
Marie-Pierre Genecand
Sweet Justice, du 22 au 25 oct., Les Salons, Genève, 20h, loc. Service culturel Migros Genève.

L'Extension



Guy A. Bottequin

"SWEET JUSTICE"
LA MÉDIATION À COEUR OUVERT

Inspirée d'un cas concret : celui d'une indovision après divorce présentée d'un conflit de travail.

Comment le médiateur, accordeur et sociologue, parvient-il à rétablir la communication entre les parties ? Par quels moyens les amènera-t-il à découvrir leurs intérêts communs ? Comment une médiation, toujours strictement confidentielle, se déroule-t-elle en réalité ? C'est ce que le dramatique permettra de découvrir.



"SWEET JUSTICE"
Théâtre Les Salons
Rue Jean-François Bartholin 6
1204 Genève

Tarifs
Soirée de gala le 22 octobre 2014 : CHF 60.- / cocktail dînatoire.
Soirées des 23, 24 et 25 octobre 2014 : CHF 40.- / étudiants : CHF 30.-

GENEVACCORD Alternative Dispute Resolution SA met la Justice restauratrice en lumière.
Au travers d'une pièce de théâtre basée sur des situations réelles, les spectateurs découvriront tous les mécanismes de la médiation des conflits. Du 22 au 25 octobre 2014, des acteurs, médiateurs et avocats de renom seront réunis sur la scène du Théâtre Les Salons à Genève pour démontrer la puissance de la logique gagnant-gagnant.
Au travers de "SWEET JUSTICE", les spectateurs vivront, en qualité d'observateurs privilégiés, l'expérience unique d'une médiation "in vivo". La pièce s'est

Tribune de Genève

Spectacle

La justice poursuit sa percée au théâtre

Sous la caution de Me Bonnann, le médiateur Guy A. Bottequin entre en scène

Katja Berger
Médiateur? Si le terme semble favorablement à l'oreille, il recouvre une notion pour le moins floue. On entend lors de conflits armés ou sur le terrain du travail, lors de litiges internationaux aussi bien qu'administratifs ou matrimoniaux. Guy A. Bottequin, assermenté à Genève, signe avec Sweet Justice une pièce qui entend jeter la lumière sur cette spécialité en plein essor. Plus qu'une apologie, plus qu'une défense et illustration, le texte qu'il a écrit au côté de son épouse et de son associé Alain Carré a pour ambition de plonger le public dans un cas concret qu'il a personnellement réglé. Histoire de lever les voiles d'un bon arbitre. Devant les vertus d'une alternative moins onéreuse, plus rapide, plus douce et souvent plus efficace qu'une procédure judiciaire classique. Et qui sait, d'éveiller par la bande d'acteurs et d'avocats, du moins l'intérêt de clients potentiels...



Les comédiens Alain Carré et Stéphanie Lecler, dès à dos, donneront la réplique aux juristes Guy A. Bottequin et Me Marc Bonnann, au milieu, dans «Sweet Justice», la semaine prochaine aux Salons, à

les salons d'été de Genève, créé à La Bâtie en 2013, pour nous proposer aux comédiens locaux, la politique. *Cher être humain*, accueilli au foyer en 2012, l'écroulement d'un bâtiment à l'arrière, en ce moment même à l'Alchimie ou, catastrophe évitée de ces incursions transgénérationnelles, le droit d'usage, Geneviève (Santoni), repère cet automate exerce au Forum Meyrin. Dans ce domaine, l'ancien biologiste Marc Bonnann fait figure d'octogénaire à Genève, exportant sa veuve d'association la défense d'un Richard Wagner accusé d'antisémitisme dans un procès d'infamie par Bernard Henri Lévy.

Le cas concret d'un divorce
Avec *Sweet Justice*, assermenté par le Conseil d'Etat genevois, médiateur de confiance au spectacle de son confrère médiateur, Guy A. Bottequin, Marc Bonnann lui-même mettra en scène ses salons d'été tout que le soir de première. Lors d'un exercice de rhétorique au sein de la thématique abordée. Sinon, c'est entouré de quatre comédiens dont Alain Carré, trois avocats de la place et quatre médiateurs autres que lui-même que Guy A. Bottequin donnera à vivre l'expérience de la médiation in vivo, à travers le cas réel d'un divorce présenté d'un conflit de travail. La pièce naviguera entre dialogues avertis et inévitables improvisations des juristes, apprenant, sans le revendiquer, de l'eau au moulin du pluridisciplinaire. En retrait, chez eux, les spectateurs devraient avoir acquis, en plus de connaissances sur une profession noble et méconnue, le réflexe de tabler sur les accords dans le désaccord-plaible que sur l'affairement, selon le vœu de l'auteur.

«Sweet Justice» Théâtre Les Salons, du 22 au 25 oct. à 20h, avec la participation de Me Marc Bonnann le 22 octobre de gala 022 766 52 02, www.migros.ch/extension

Murmures Magazine

MSJ-Production : dvd concert, clip vidéo, info
www.msj-production.ch - info@msj-production.ch
Ch. de Mongevon 23 - 1023 Crissier - 021.634.06.62

MURMURES MSJ Production

Sweet Justice - Théâtre Les Salons - Du 22 au 25 octobre 2014 (Sorties)

Musique
Cinéma
Jeux Vidéo
Technologies
Voyages
Jeunesse
Arts
Mangas
Bédés
Livres
Transport
Société
Sortir
Agenda
Sorties
Archives
Sports
Formation

Sous l'égide de la Fédération Suisse des Associations de Médiation (FSM /SDM), **À GENEVACCORD Alternative Dispute Resolution**, société spécialisée en médiation de conflits, a pris l'initiative de dévoiler les dessous de la médiation au grand public. C'est à travers de Sweet Justice, une pièce de théâtre intelligemment concoctée, que la lumière a été faite sur ce spectacle à la fois réaliste, jalonné de touches d'humour et très pédagogique. Acteurs, médiateurs et avocats ont réussi à démontrer la puissance de la logique gagnant-gagnant à travers une situation mettant un couple ayant divorcé à l'amiable. Elle, gynécologue, lui, cardiologue, ne parviennent pas à s'entendre sur un remboursement de plus de 2 millions que Monsieur doit aux parents de Madame. Monsieur refuse de rembourser cette somme alors que Madame y tient mordicus. Quelque temps plus tard, nouvelle médiation, cette fois entre le cardiologue et le directeur de la clinique privée où il travaille. En effet Monsieur désire quitter la clinique privée, mais une clause de non-concurrence vient contrarier ce projet.

La pièce a été suivie d'un débat riche et enrichissant animé par le professeur en philosophie et médiateur Bernard Benattar (Paris). Lors de la soirée de gala le 22 octobre c'est le célèbre avocat Marc Bonnann qui a fait face à un accusateur lors du débat.

Bon à savoir : dans l'Europe des 47, plus de 85% des litiges soumis à la médiation aboutissent à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les parties, en moins de trois mois. Cette pratique gagne rapidement du terrain : sa écriture et ses coûts sont en effet sans commune mesure avec ceux de la voie judiciaire.

Bien que Genève ait explicitement inscrit sa volonté de favoriser la médiation dans sa Constitution, ce processus de résolution de conflits peine à s'enraciner dans les esprits et dans la pratique. À l'heure actuelle, moins de 1% des dossiers vont en médiation, alors qu'en parallèle la tâche des Juges s'alourdit considérablement.

Sweet Justice
Théâtre Les Salons
Scénario
Guy A. Bottequin
Mise en scène
Guy A. Bottequin et Alain Carré

Avec Alain Carré, Aïssa Derrouaz, Stéphanie Lecler, Sarkis Ohannessian et les interventions des avocats et pédagogues : Virginie Martins de Nobrega, Raymonde Richter, Isabelle Tasset, Nathalie Karam, Garance Stokelberg, Patrick Étienne Dimier, William Rappard et Bernard Benattar

Les institutions de l'Union Européenne (28 pays) et du Conseil de l'Europe (47 pays) à Strasbourg donnent du rythme à la médiation

« Mon ambition est d'encourager les institutions de l'UE à devenir plus efficaces, transparentes et responsables, en augmentant stratégiquement la visibilité et l'impact du travail de la Médiatrice européenne ».

Emily O'Reilly, le 30 juin 2014, Médiatrice européenne réélue le 16 décembre 2014.



Emily O'Reilly

En parallèle, le travail de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) tend à « améliorer la Médiation dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe ». La CEPEJ a ainsi défini une série de lignes directrices qui permettent aux Etats membres d'appliquer les recommandations en matière de médiation.

En voici quelques unes, qui soulignent notamment l'importance de la promotion de la médiation, de la confidentialité, de la qualité des formations, de la sensibilisation du personnel judiciaire et du grand public :

« 10. En vue de développer une égale disponibilité de services de médiation, des mesures devraient être prises pour promouvoir et mettre en place des systèmes de médiation efficaces dans un espace géographique aussi vaste que possible.

16. Le principe de confidentialité est essentiel pour instaurer la confiance des parties dans le processus de médiation et ses résultats. De ce fait, l'étendue de la confidentialité devrait être définie à tous les niveaux du processus de médiation, ainsi qu'au-delà de sa conclusion. [...]

21. Les Etats membres et /ou les parties intéressées à la médiation devraient fournir des programmes de formation appropriés aux médiateurs et, compte tenu des disparités dans les programmes de formation, mettre en place des normes communes en matière de formation.

46. Le personnel judiciaire, les procureurs, les avocats et les autres professionnels du droit de même que les autres instances impliquées dans le règlement des litiges devraient, à un stade précoce, fournir aux parties en litige, des renseignements et des conseils spécifiques sur la médiation. »

Quid de la médiation en Suisse ?

Il est humiliant d'apprendre que la Suisse en médiation de conflits est classée parmi les pays sous-développés, car **moins de 1 % des dossiers judiciaires sont dirigés vers la médiation.**

Cela est principalement dû au fait que la justice suisse est abordable pour tous et que la durée des jugements est acceptable. Cela n'enlève pas l'engorgement énorme des dossiers dans les tribunaux et le coût considérable supporté par les contribuables suisses.

Remise du prix des Droits de l'Homme par l'ISHR section Suisse au reporter Kurt Pelda

Le samedi 6 décembre 2014 à Berne, Guy A. Bottequin a eu le grand honneur de remettre le **prix des Droits de l'Homme 2014 de l'ISHR** (Société Internationale des Droits de l'Homme) section Suisse au journaliste de guerre suisse **Kurt Pelda**.

Cette distinction récompense chaque année depuis 20 ans une personne ou une organisation qui œuvre en faveur de la paix et des droits humains.

Cette année, le prix vient saluer le parcours très courageux du reporter de guerre Kurt Pelda qui a couvert plus d'une vingtaine de conflits armés en Afghanistan, Palestine, Libye, Irak et Syrie.

Kurt Pelda a également reçu le titre de journaliste de l'année et celui de reporter de l'année, tous deux décernés par le magazine « Schweizer Journalist ».



Kurt Pelda

L'écho poétique du mois, suggéré par Madame Raymonde Richter, avocate-médiatrice.

« *C'est impossible, dit la Fierté.
C'est risqué, dit l'Expérience.
C'est sans issue, dit la Raison.
Essayons, murmure le Coeur. »*

William Arthur Ward, L'immeuble des femmes qui ont renoncé aux hommes, 2014.

GENEVACCORD ADR vous souhaite,
chères lectrices et chers lecteurs,
chères médiatrices et chers médiateurs,
de très belles et joyeuses fêtes de fin d'année.
Rendez-vous en 2015 pour de nouveaux projets !